

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-17/A-00053
Propriétaire(s) : Mike Miller et Christina Bilyk
Emplacement : 24, avenue Birch
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie des lots 115 et 116, plan enr. M-94
Zonage : R1B [1259]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent rénover leur maison. Les travaux comprendront la démolition du garage et du solarium attenants et la construction d'un nouveau garage attenant de 4,64 m sur 10,81 m pourvu d'un espace de rangement du côté nord et d'un rajout/vestibule de 4,25 m sur 2,50 m à l'arrière de la maison, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale nord à 3,0 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 4,5 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 11,5 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 12 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.